

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 95.035

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 31

Nombre de Présents : 24

Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions 1995 aux Associations Sportives

VOTE : Adopté à l'unanimité

La Commission Sportive lors de sa séance du 09 Mars 1995, a proposé d'accorder des subventions aux diverses associations sportives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subvention suivantes :

. ROC OMNISPORTS	560 000 F
. REGATES DE ROYAN	60 000 F
. CENTRE MEDICO SPORTIF	15 000 F
. VOLLEY BALL CLUB ROYAN	60 000 F
. AERO CLUB DE ROYAN	50 000 F
. CLUB DE FOOTBALL "FEMINA CLUB"	5 000 F
. COTE DE BEAUTE CYCLISME	40 000 F
. LES MOUETTES DE ROYAN	25 000 F
. TIR "LES MOUETTES"	30 000 F
. S.H.R.C.B.	20 000 F
. KAHUNA SURF CLUB	10 000 F
. UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	1 000 F
. PIGEON SPORT DE ROYAN	1 000 F
. ASSOCIATION DE CHASSE	5 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE ROYAN	4 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE DU CES DUNANT	3 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE DU CES EMILE ZOLA	2 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE & MARIE CURIE	2 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE STE MARIE-ST JEAN BAPTISTE	2 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE MAINE GEOFFROY	2 500 F
. USEP JULES FERRY	2 000 F
. USEP L'YEUSE	2 000 F
. A.J.I.R.	60 000 F
. LYCEE PROFESSIONNEL CHAMPLAIN	2 000 F
. MEDAILLES SPORTIFS	1 000 F
	=====

TOTAL	965 500 F
CREDIT PREVU AU BP 95	1 000 300 F
CREDIT RESERVE DISPONIBLE	34 800 F

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 945.10 et 18 Article 657 du Budget de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 31 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS